

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION ALTERNÉE**  
**Coursay**  
**POL 2025-017**

Le maire de la commune de Monnières (Loire-Atlantique),

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**Vu** le code de la route,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** la demande de l'entreprise VFE en date du 12/02/2025 qui souhaite effectuer des travaux de renforcement électrique, sur Coursay,

**Considérant** que les travaux auront lieu du 10 mars au 8 avril 2025 inclus (30 jours),

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Considérant** que pour assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique, il y a lieu de prendre certaines dispositions en matière de circulation,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Dans le cadre des travaux de renforcement électrique, sur Coursay, une circulation alternée sera mise en place du 10 mars au 8 avril 2025 par l'entreprise VFE conformément à la déclaration faite.

**Article 2 :** Pendant cette période, la circulation sera maintenue et deux sens de circulation alterné, régulés manuellement et par feux tricolores en fonction du besoin seront mis en place. Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

**Article 3 :** La signalisation, feux tricolores, panneaux, piquets mobiles et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services techniques de la commune. Le demandeur restera responsable de tout accident pouvant résulter de la circulation alternée due aux travaux réalisés.

**Article 4 :** Le présent arrêté ne dispense pas le demandeur de procéder aux autres formalités administratives prévues par les réglementations en vigueur. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Notification sera faite à l'entreprise VFE

Affichage sur le site de la mairie <https://www.mairie-monnières.fr>



Fait à Monnières, le 13 février 2025,

Pour le Maire,

L'élue en charge de la voirie,

Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE

